



Victime d'une e-fraude en achetant un appareil photo

Par **kikoud**, le **27/01/2009** à **22:55**

Bonjour,

je me permets de vous solliciter afin que vous m'apportiez, si possible, des conseils en termes de procédure juridique à suivre dans le cas suivant :

je viens d'être victime d'une fraude sur internet. J'ai acheté un appareil photo d'une valeur de 697 euros à une société localisée à Londres, du nom de Tonexshop, qui n'existe apparemment pas. Le paiement s'est fait par virement bancaire (banque localisée à Londres) il y a une quinzaine de jour. Le montant a donc bien été débité mais toujours pas de livraison, des mails de ma part restés sans réponse. Après m'être, malheureusement trop tardivement, renseignée sur le site via des forums, etc., il semblerait qu'il s'agisse d'une arnaque avec une société qui n'est pas répertoriée et un site internet qui n'existe plus depuis aujourd'hui! Outre la colère et la culpabilité d'avoir été aussi peu vigilante et dupe, je me retrouve en plus face à mon ignorance quant aux démarches à suivre pour, éventuellement, récupérer mon argent et avoir gain de cause.

Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir me renseigner sur les démarches à suivre dans ce genre de situation.

En vous remerciant par avance,

Cordialement,

Christèle Roubaud

Par **frog**, le **27/01/2009** à **23:00**

Argh, ça doit faire mal de voir son argent envolé de la sorte.

Tu as payé par virement ou par carte visa / bleue ? (Le second moyen de paiement offre parfois certaines garanties, d'où la question).

Par **kikoud**, le **28/01/2009** à **10:20**

Païement par virement bancaire :-(

Le seul aspect positif c'est qu'à l'avenir je ne me ferai plus avoir (dure consolation quand même)! J'ai commencé à me renseigner auprès de la répression et des fraudes et du centre européen de consommation mais bon, ça semble bien difficile d'avoir gain de cause face à ce genre d'escroquerie. ça paraît fou d'ailleurs car à priori ce n'est pas la première fois que "Tonexshop" agit de la sorte et ils semblent pouvoir continuer impunément...Bref, la vigilance est vraiment de rigueur sur le net...je n'en ai jamais été aussi convaincue!

Donc, les donneurs de leçons s'abstenir par contre les donneurs de conseils sur des recours éventuels, je suis preneuse!

Par **labreuil**, le **07/02/2009** à **09:33**

Bonjour,

même chose pour moi, pour le même prix (697euros), et donc surement le même appareil photo (Canon EOS 50D). J'ai aussi contacté la répression des fraudes et je vais certainement envoyer un courrier à la banque qui détient le compte.

Je suis d'accord avec toi, la leçon est douloureuse.

Le seul moyen d'espérer est d'être nombreux à contacter la répression des fraudes, pour qu'ils s'inquiètent vraiment de ce genre de pratique.

Pour info, le site vient de réapparaître : <http://www.syndecstore.com/>

Attention donc !